

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le dix-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Bernard CARON, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Catherine DEMEURISSE (procuration à Marc STIEVENARD), Dominique NICODEME (procuration à Hermeline BOUTELIER).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2023.

Objet : Bilan de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique relative au projet de transfert du magasin Aldi dans la nouvelle zone à vocation économique de la rue Gustave Delory

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, et notamment les articles L 103-2 et suivants, R.421-19,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 122-1 et suivants ainsi que R.122-1 et R. 122-14, relatif à la procédure d'évaluation environnementale des projets,

Vu les articles L 123-19 et suivants ainsi que R.123-46-1 du Code de l'Environnement définissant la procédure de participation du public par voie électronique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-03 du 09 juin 2023 par laquelle le conseil municipal a autorisé le Maire à ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue à l'article L 123-19 du Code de l'Urbanisme,

Vu la participation du public par voie électronique qui s'est déroulée du 31 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus,

Vu la délibération n° 2023.03 en date du 09 juin 2023 dans laquelle il est stipulé que la commune doit établir un bilan de concertation soumis à l'approbation du conseil municipal,

Vu le bilan de concertation annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix

- ***A PRIS ACTE du bilan de concertation relatif à la participation du public par voie électronique préalable au projet de transfert du magasin Aldi rue Gustave Delory***

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 18 septembre 2023
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**